

# HANDICAP & ACCUEIL DE LOISIRS : C'EST POSSIBLE !

Inutile de déplacer des montagnes pour accueillir un enfant  
ou un jeune en situation de handicap dans votre accueil  
de loisirs, votre accueil jeunes ou lors d'un séjour.  
On va tout vous dire !



2019

## ENSEMBLE, DANS L'INTÉRÊT DES ENFANTS

L'accès des enfants en situation de handicap aux accueils collectifs repose sur un droit fondamental : le droit inconditionnel de tout enfant, quelle que soit la nature de son handicap, de jouer, vivre et grandir avec les autres enfants de son âge. Pour les familles confrontées au handicap de leur enfant, maintenir leur vie sociale et professionnelle est également un enjeu central. Comment ? En accédant, comme tous les autres parents, à des modes d'accueil adaptés aux besoins spécifiques de leur enfant, en complément de l'école ou de l'établissement spécialisé. C'est en favorisant, dès le plus jeune âge, la rencontre et le partage d'activités entre enfants handicapés et valides, dans tous les lieux de vie des enfants, que nous réussirons durablement à changer le regard et à préparer les futures générations à une meilleure acceptation et une meilleure prise en compte du handicap dans notre société.

Mais vouloir accueillir ces enfants et adolescents dans une logique d'inclusion ne s'improvise pas. Cette question peut même être

source d'anxiété pour les animateurs. C'est une démarche qui se construit en se préparant, se sensibilisant et se formant à la question. C'est toute l'ambition de ce guide, à destination des professionnels des accueils collectifs. Il est l'aboutissement d'une démarche collective de plus de deux ans qui a permis la construction d'un outil d'aide à l'entretien et à l'évaluation des besoins avec les familles. Au sein du réseau T'Cap et au-delà, ce travail de réflexion a l'ambition de faire valoir un certain nombre de pratiques et de ressources pour accompagner la démarche inclusive des accueils collectifs.

Ce guide est une invitation à réfléchir, à expérimenter ou à se conforter sur le sujet. Un grand merci aux membres du réseau T'Cap et aux acteurs qui ont contribué à partager leurs pratiques.

La mobilisation de tous les acteurs concernés est à poursuivre, afin de rendre concret le droit aux loisirs des enfants et adolescents en situation de handicap.

**Le Collectif T'Cap,  
la Caf de Loire-Atlantique  
et la DDD de Loire-Atlantique**

# SOMMAIRE

## **HANDICAP ET ACCUEIL DE LOISIRS : STOP AUX IDÉES REÇUES** 4

## **JE ME RENSEIGNE** 6

- L'accueil pour tous : les enjeux d'un acte politique 8
- Les différents types de handicap chez l'enfant/le jeune 11
- Nos conseils 16

## **JE ME PRÉPARE** 18

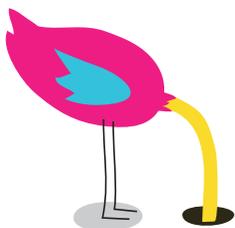
- Formation, sensibilisation, communication 20
- Une organisation interne 22
- Famille et enfant : la rencontre 22
- Côté financements 24
- Notre conseil 25

## **J'ACCUEILLE** 26

- Mise en place et adaptations 28
- Le travail d'équipe 30
- La relation avec la famille 31
- Nos conseils 32

## **MES CONTACTS UTILES AUTOUR DU HANDICAP ET DE LA DIFFÉRENCE** 36

## HANDICAP & ACCUEIL DE LOISIRS : STOP AUX IDÉES REÇUES



ZÉRO DEMANDE =  
ZÉRO PROBLÈME

« Zéro demande, pas de besoin. »

Les familles n'osent pas exprimer leurs besoins. 50 % d'entre elles pensent que l'accueil de leur enfant n'est pas possible en structures de loisirs.

« Le monde du handicap est trop complexe. »

Guides d'accueil, organisateurs et personnes ressources, rencontres pour partager les expériences... des outils existent pour faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap.



DES COMPLICATIONS  
SUPPLÉMENTAIRES

« Oui mais chut, sinon on va être débordés. »



OUI  
MAIS CHUT !

Les enfants en situation de handicap représentent 1,2 % des enfants de la Loire-Atlantique. Il est primordial que des échanges entre la famille et l'accueil collectif se mettent en place en amont, au risque de mettre en difficulté les enfants, leurs familles et les équipes.



« Ce n'est pas nous. »

Oui, d'autres structures accueillent déjà des enfants en situation de handicap. Mais il est possible d'engager localement une réflexion auprès des élus et dirigeants associatifs. Nous pouvons vous y aider.

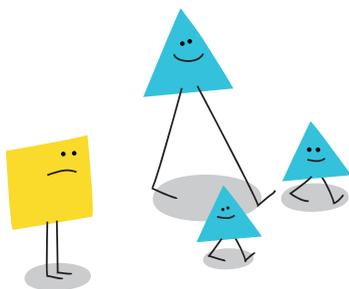
« Les locaux ne sont pas accessibles. »

80 % des handicaps sont invisibles et 2 à 3 % seulement des personnes utilisent un fauteuil.



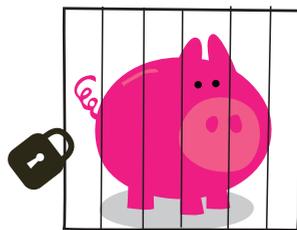
« Le handicap, c'est une affaire de spécialistes, nous ne sommes pas formés. »

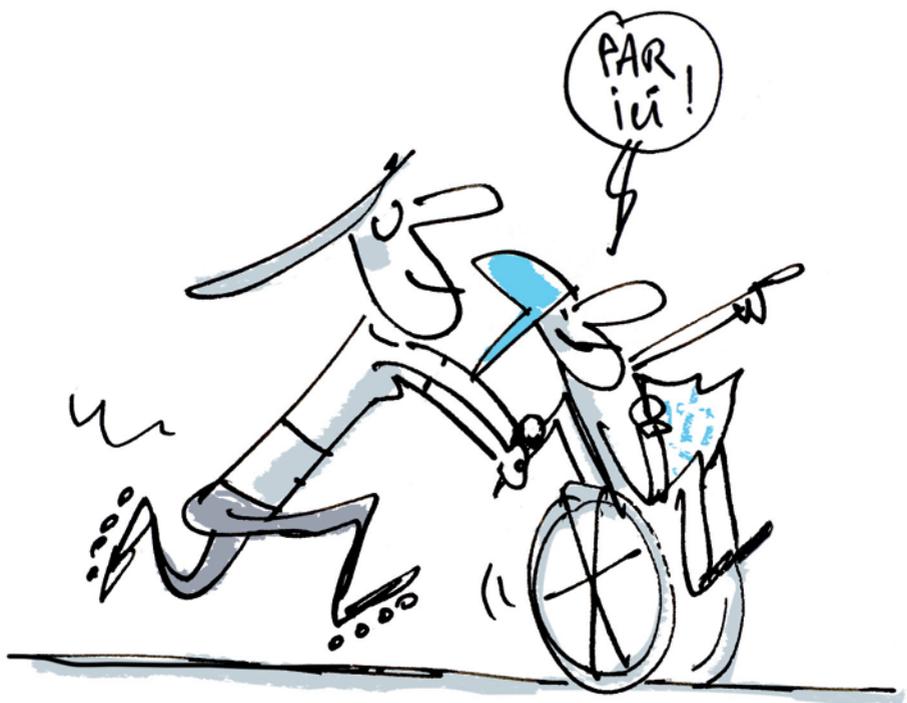
Ne pas tout savoir sur le handicap, c'est considérer l'enfant/le jeune avant le handicap.



« Cela demande du temps et de l'argent. »

Il est possible de mobiliser des ressources internes, moins coûteuses qu'une aide humaine extérieure. La Caf et la collectivité peuvent également vous apporter leur soutien financier.





JE ME

RENSEIGNE

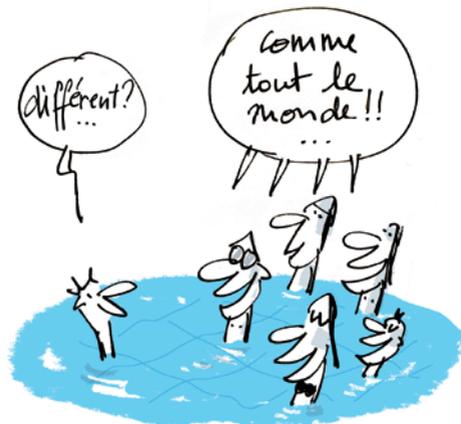


# L'ACCUEIL POUR TOUS : LES ENJEUX D'UN ACTE POLITIQUE

## La différence en général – le handicap en particulier

Le handicap n'est qu'une différence parmi tant d'autres. Il est utile de mener une réflexion pour évaluer les contraintes de l'environnement, afin de réduire ou abolir la situation de handicap.

L'accueil d'enfants en situation de handicap n'est pas une aventure mais une situation ordinaire s'inscrivant dans un projet de société solidaire et non discriminant rappelé par la loi du 11 février 2005 : « *l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie* ».



## Une réflexion sur les représentations liées à l'accueil du handicap

Considérant que l'enfant/le jeune en situation de handicap agit dans un environnement donné, il est important de prendre conscience des responsabilités de l'organisateur au sein de cet environnement. Comment adapte-t-il son environnement pour un accueil optimal ?

La situation de handicap résulte de facteurs environnementaux plus ou moins favorables à la participation et donc à l'inclusion de la personne : on parle de processus de production du handicap<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir les travaux du réseau international sur le processus de production du handicap (R.I.P.P.H.) <https://ripph.qc.ca/>

## Les enjeux du territoire

Il est important que les familles puissent trouver des possibilités d'accueils de loisirs/vacances selon leur choix de vie et, si elles le souhaitent, sur leur territoire d'habitation. L'existence d'une solution d'accueil peut permettre aux parents d'accéder ou maintenir une activité professionnelle et bénéficier d'un temps de répit.

L'accueil de l'enfant/du jeune lui permet d'avoir des loisirs entre copains, de s'épanouir et développer des centres d'intérêt nouveaux, d'avoir une vie sociale en dehors des temps scolaires et familiaux. S'il est situé à proximité du domicile, l'accueil de loisirs favorise, par ailleurs, le lien social de quartier.

En tant qu'organisateur, ne pas avoir de sollicitations de parents ayant un enfant/jeune en situation de handicap ne peut être mis en corrélation avec l'absence de besoins. Au-delà de la loi souvent perçue comme une contrainte, les expériences d'accueil d'enfants/jeunes en situation de handicap apportent une richesse humaine, une évolution des partenariats qui enrichit le réseau professionnel et favorise les passerelles entre les différents modes d'accueil : lien entre l'accueil petite enfance et la scolarisation, entre les accueils péri et extrascolaire, etc.

Nous faisons tous partis du même patrimoine humain et social<sup>2</sup>. La Convention internationale des Nations unies<sup>3</sup> relative aux droits des personnes handicapées, premier instrument international juridiquement contraignant, adoptée en 2006 par l'Assemblée générale des Nations unies, ambitionne de remédier à ces privations de patrimoine humain et social.

*Parmi les 300 000 enfants/jeunes de moins de 20 ans du département de Loire-Atlantique, environ 3 700 enfants/jeunes sont en situation de handicap, soit 1,2 %.*

<sup>2</sup> Charles Gardou «La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule» édition ÉrÈS

<sup>3</sup> La France a signé cette convention le 30 mars 2007 et l'a ratifiée, avec son protocole facultatif, le 1<sup>er</sup> avril 2010 Journal Officiel de la République Française n°0079 du 3 avril 2010

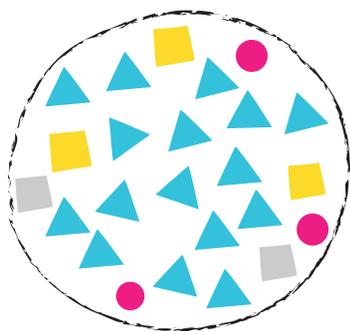
## Une plus-value pour tous

La réflexion pour améliorer des situations singulières se conduit collectivement. Elle permet notamment de concevoir un fonctionnement pouvant bénéficier à un plus grand nombre d'enfants/de jeunes, au-delà des questions liées aux situations de handicap.

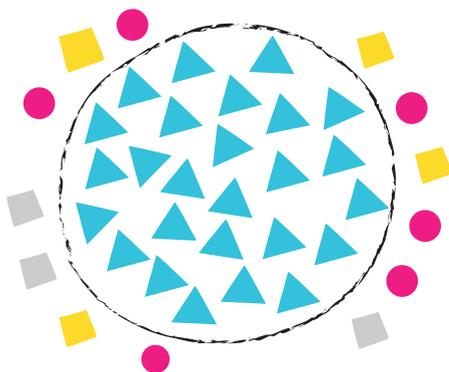
## Le handicap aujourd'hui

Voici des modèles de choix politiques de société mais également d'organisation. Dans chaque structure, service, collectivité ou association, un modèle d'organisation est à l'œuvre. Il est la traduction de choix politiques qui influent sur les relations sociales.

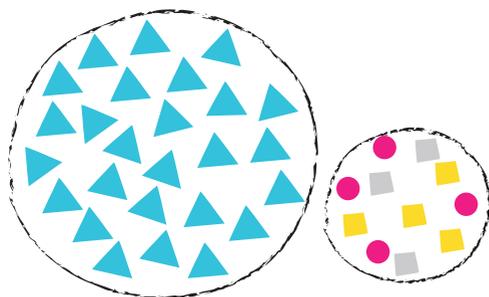
INCLUSION



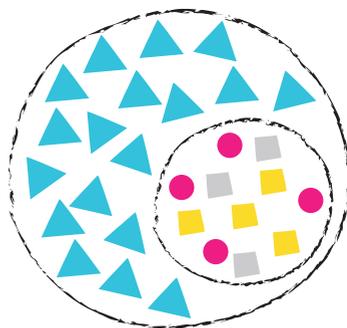
EXCLUSION



SÉGRÉGATION



INTÉGRATION





## LES DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAP CHEZ L'ENFANT

### Handicap mental

L'organisation mondiale de la santé (OMS) définit le handicap mental comme « *un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales.* » Il touche 1 à 3 % de la population, avec une prépondérance de sexe masculin. Les causes du handicap mental peuvent être liées à la conception (maladies génétiques, incompatibilité sanguine...), à la grossesse (virus, médicaments...), à la naissance (souffrance cérébrale du nouveau-né, prématurité...). La trisomie 21 est la forme la plus connue de handicap mental.

### Handicap moteur

Un handicap moteur recouvre l'ensemble des troubles (dextérité, paralysie...) pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, prendre et manipuler). Le trouble moteur peut être associé à d'autres déficiences. Près de la moitié des personnes atteintes se déplacent en fauteuil roulant ou sont dépendantes pour les actes essentiels de l'existence.

L'infirmité motrice cérébrale (IMC) est due à des lésions survenues durant la période péri-natale. Il s'agit d'un état pathologique (puisque non évolutif), non héréditaire, comportant diverses atteintes neurologiques.

### Maladies dégénératives

Les maladies dégénératives sont des maladies souvent génétiques au cours desquelles un ou plusieurs organes sont progressivement dégradés. Exemples : la myopathie, la mucoviscidose.

## Polyhandicap

Le polyhandicap est un handicap grave à expressions multiples, dans lequel une déficience mentale sévère et une déficience motrice sont associées à la même cause, entraînant une restriction extrême de l'autonomie. Souvent, les personnes polyhandicapées souffrent aussi d'insuffisance respiratoire chronique, de troubles nutritionnels, de troubles de l'élimination et de fragilité cutanée. Elles ont besoin de l'assistance constante d'une tierce personne pour tous les actes de la vie quotidienne. Elles ne marchent pas, ne parlent pas et donc ne communiquent pas. Elles sont sujettes à des crises d'épilepsie (dans la moitié des cas). Parfois, elles ne peuvent pas avaler les aliments et doivent être alimentées par sonde gastrique.

Cependant, les personnes polyhandicapées comprennent sûrement beaucoup plus de choses qu'elles ne peuvent en dire et il n'est pas toujours facile de saisir ce qu'elles voudraient exprimer.

## Handicap sensoriel (auditif, visuel)

Les déficiences sensorielles se manifestent par une atteinte partielle ou totale d'un ou plusieurs organes des sens, souvent la vue et l'ouïe, cette dernière ayant des répercussions sur le développement du langage et du comportement. Les déficiences auditives ne sont pas visibles, mais souvent stigmatisantes. Les aides techniques, même très perfectionnées, ne font pas disparaître le handicap.



## Autisme et troubles envahissants du développement

L'autisme est un trouble envahissant du développement (Ted) caractérisé par un développement anormal ou déficient, manifesté souvent avant l'âge de trois ans, avec une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants : interactions sociales réciproques, communication, comportements au caractère restreint et répétitif. Les troubles du spectre autistique (TSA) comprennent ainsi trois grandes catégories de diagnostics :

- le trouble autistique en tant que diagnostic clinique distinct (parfois encore appelé autisme infantile, voire autisme de Kanner) ;
- le syndrome d'Asperger, avec des délais marqués dans le développement cognitif et du langage, mais avec des flots de compétences fortes ;
- le diagnostic de trouble envahissant du développement non spécifié, lorsque tous les critères diagnostics du syndrome d'Asperger ou de l'autisme ne sont pas observés.

Les caractéristiques de l'autisme sont variables. Les manifestations peuvent aller du mutisme partiel ou total à l'hyperactivité ou à l'hypoactivité, de l'agressivité à l'automutilation, voire de l'insensibilité à la douleur.

Ces syndromes peuvent aussi être associés à des mouvements stéréotypés, des problèmes métaboliques et des difficultés à s'adapter aux changements de l'environnement. La grande diversité des troubles du spectre autistique demande des accompagnements variés.



## Troubles Dys

On regroupe sous “troubles Dys” les troubles cognitifs spécifiques et des troubles des apprentissages qu’ils induisent. Ils apparaissent au cours du développement de l’enfant, avant ou lors des premiers apprentissages, et persistent à l’âge adulte. Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale, et peuvent provoquer un déséquilibre psycho-affectif. Ils sont innés pour la plupart.

On regroupe ces troubles en 6 catégories :

- les troubles spécifiques de l’acquisition du langage écrit, communément appelés dyslexie et dysorthographe ;
- les troubles spécifiques du développement du langage oral, communément appelés dysphasie ;
- les troubles spécifiques du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales, communément appelé dyspraxie ;
- les troubles spécifiques du développement des processus attentionnels et/ou des fonctions exécutives, communément appelés troubles d’attention avec ou sans hyperactivité ;
- les troubles spécifiques du développement des processus mnésiques ;
- les troubles spécifiques des activités numériques, communément appelés dyscalculie.





Un schéma de la démarche globale d'accueil permettant d'accéder à de multiples ressources complémentaires est disponible sur le site du Collectif T'Cap.

Quelques exemples :

- charte de déontologie à l'accueil de jeunes en situation de handicap dans les structures non spécialisées - coordination jeunesse en plein air (JPA) ;
- formalisation d'une charte d'accueil à l'échelle d'une intercommunalité - communauté de communes sud estuaire ;
- exemple de projet éducatif - projet pédagogique - Loisirs Pluriel - Corto Loisirs - Ceméa.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur **[www.tcap-loisirs.info](http://www.tcap-loisirs.info)**, rubrique **Ressources et formations/Accès vie sociale/Loisirs et ACM.**

## **Dissociez le temps de la réflexion de celui de l'action**

La démarche d'accueil peut faire suite à une demande ou une interpellation d'un parent. Il convient cependant de poser les bases en amont, c'est-à-dire politiquement. Ce sont deux temps différents : celui de la réflexion et des choix politiques, et celui de l'action d'accueillir.

Pour consolider le projet d'accueil, il est essentiel de partir de décisions émanant de l'instance politique de l'organisateur d'accueil collectif de mineurs (conseil municipal, conseil d'administration...). Pour éviter de devoir réagir dans l'urgence, il est conseillé d'avoir réfléchi en amont aux différentes situations et de se donner des repères d'actions formalisés et structurés.

## **Faites naître et circuler la parole**

Il est nécessaire d'enclencher un véritable débat au sein de l'organisation pour être en accord avec la manière dont la structure accueille. Les décisions ne peuvent être portées par une seule personne, mais sont bien le fruit d'une réflexion commune. Elles doivent être partagées par l'ensemble des acteurs et trouver leur traduction dans des documents de référence (charte d'engagement, projets sociaux, projets éducatifs...).

## **Impliquez les acteurs concernés**

Pour la mise en place de la réflexion de l'accueil pour tous, il est important de prendre en compte, voire d'impliquer, des personnes directement concernées (personnes en situation de handicap, parents et entourage, professionnels). Cela peut aussi passer par des liens et un dialogue avec les acteurs clés de son territoire (structures du secteur médico-social, personnes en situation de handicap, parents, réseaux existants...). Ces ressources sont précieuses car, dans ce cas, nous ne sommes pas à « *vouloir faire et penser à la place de ces personnes* » (prise en charge), mais nous les associons, les impliquons (prise en compte).

L'accueil se définit à travers le projet collectif de la structure, de l'équipe pédagogique, de la famille et aussi de l'enfant.

## **Formalisez vos réflexions et décisions**

La réflexion et les décisions prises doivent être formalisées au travers de documents partagés entre tous les acteurs.

On peut distinguer deux niveaux :

- formalisation politique : elle trace les grandes lignes, affirme politiquement une démarche inclusive (projet social, manifeste, charte, déclaration/texte d'engagement...);
- formalisation opérationnelle : elle permet de donner des repères et des moyens pour exercer l'accueil à proprement parler (projets éducatif, pédagogique, d'animation...).

Cela s'inscrit dans un cadre social, dans lequel la communication entre tous les acteurs s'avère fondamentale.

## **Pensez « démarche inclusive » lors du recrutement**

Le choix de l'équipe est déterminant dans la capacité d'accueil d'un enfant en situation de handicap. Le recrutement doit, dans tous les cas, correspondre aux besoins de tous les enfants.

Au-delà des compétences techniques en tant qu'animateur, il s'agit de porter une attention particulière aux compétences personnelles des candidats : leur désir d'animer un groupe dans lequel il peut y avoir des enfants en situation de handicap, leur patience, leur capacité d'adaptation, leurs ressources en termes d'intervention....

Embaucher un(e) animateur(trice) en situation de handicap peut participer à la mise en place d'une démarche inclusive, pour l'équipe comme pour les enfants. Cela amène à faire évoluer les représentations de chacun et à rechercher les adaptations qui limitent les situations de handicap vécues par l'animateur.

Ces éléments sont favorables à l'installation d'une culture commune de l'équipe autour des notions de handicap.



JE ME  
PRÉPARE



# FORMATION, SENSIBILISATION, COMMUNICATION

Mieux connaître pour mieux comprendre et être en capacité de mieux accueillir

La prise en compte de la différence en général, et du handicap en particulier, est l'affaire de tous.

Des sensibilisations peuvent se mettre en place à l'échelle :

- des dirigeants (politiques, associatifs) ;
- des équipes pédagogiques ;
- du personnel de service ;
- des enfants/jeunes.

Très concrètement, ces sensibilisations/formations peuvent se faire dans le cadre de la formation professionnelle initiale ou continue, prise en charge par l'employeur. Les voici catégorisées :

- sensibilisations/formations en amont de l'accueil (réflexion) ;
- sensibilisations/formations pendant l'accueil (médiation, animation) ;
- sensibilisations/formations sur la connaissance des handicaps.

La sensibilisation peut aussi prendre appui sur une structure médico-sociale en proximité (journée d'immersion) ou sur l'intervention d'un éducateur spécialisé auprès de l'équipe.

POUR ALLER  
PLUS LOIN

D'autres formations qualifiantes existent :

- le Bafa, avec un approfondissement « accueil d'enfant en situation de handicap » ;
- le BAFD (chapitre sur le handicap) ;
- le BPJEPS.

Vous souhaitez en savoir plus sur les ressources démarche inclusive ?  
Rendez-vous sur [www.tcap-loisirs.info](http://www.tcap-loisirs.info), rubrique **Ressources et formations/Accès vie sociale/Loisirs et ACM.**

## Information/communication

Il est important de réfléchir à la manière dont la démarche d'accueil est rendue visible aux familles. Décrire l'accueil d'enfants/jeunes en situation de handicap, ce n'est pas stigmatiser. C'est informer les familles concernées et faire une place à l'enfant à part entière.

Certaines familles considèrent que, sans une mention particulière, ces services ne sont pas accessibles à leurs enfants. Cette communication peut être simple, grâce notamment à des pictogrammes :



Il est recommandé de diffuser l'information auprès des partenaires spécialisés qui accueillent des enfants/jeunes en situation de handicap :

- unité locale d'inclusion sociale (Ulis dans les collèges et lycées) ;
- institut médico-éducatif (IME) ;
- institut d'éducation motrice (IEM) ;
- service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (Sessad).

Les organismes sociaux (CCAS, Clic...) et les collectivités locales peuvent être des relais potentiels pour faire circuler l'information.

L'absence de visibilité d'un accueil inclusif peut engendrer des situations compliquées. Par exemple, il n'est pas rare qu'un parent choisisse d'inscrire son enfant/jeune en situation de handicap dans une structure, sans avertir l'organisateur de la situation de l'enfant/du jeune. Dans ce cas, l'organisateur doit gérer l'urgence qui peut induire des situations compliquées, notamment en termes de sécurité physique et affective de l'enfant/du jeune par manque d'anticipation et de préparation.

# UNE ORGANISATION INTERNE

## Un indispensable : la mallette à outils

Ces outils peuvent être multiples. Ils sont des ressources pour vous aider dans les différents contextes qui se présentent à vous. Quelques exemples d'outils autour de l'entretien avec les parents et l'enfant/jeune :

- grille d'aide à l'évaluation des besoins de l'enfant/du jeune ;
- outil de liaison entre le directeur et son équipe pour transmettre l'information ;
- document de suivi de l'enfant/jeune (fiche de renseignements, etc.).



POUR ALLER  
PLUS LOIN

Vous souhaitez en savoir plus sur les ressources démarche inclusive ? Rendez-vous sur [www.tcap-loisirs.info](http://www.tcap-loisirs.info), rubrique **Ressources et formations/Accès vie sociale/Loisirs et ACM.**

## Mise en œuvre du projet d'accueil

Il existe trois niveaux de mise en œuvre :

- projet éducatif : il mentionne l'accueil des enfants/des jeunes en situation de handicap ;
- projet pédagogique : il définit les modalités d'accueil, d'activités et d'affirmation de certains principes ;
- projet individualisé de l'enfant/du jeune : il prend en compte ses besoins spécifiques.

# FAMILLE ET ENFANT : LA RENCONTRE

## Premiers contacts

Les premiers mots et le premier entretien téléphonique avec la famille, sont autant de points décisifs pour la suite de l'accueil. Une rencontre physique entre la famille, l'enfant/le jeune et la structure accueillante permet d'engager le dialogue, de repérer les attentes, les souhaits, les besoins, les appréhensions, les craintes... afin de créer le projet individualisé.

Si nécessaire, les parents peuvent donner les coordonnées du référent qui s'occupe de l'enfant sur le temps scolaire (enseignant, éducateur...) et/ou sur des temps éducatifs.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre le temps et à vous appuyer sur la mallette à outils constituée en interne. Elle vous permet d'évaluer leurs besoins.



POUR ALLER  
PLUS LOIN

Rendez-vous sur [www.tcap-loisirs.info](http://www.tcap-loisirs.info), rubrique **Ressources et formations/Accès vie sociale/Loisirs et ACM.**

### **Protocole d'accueil individualisé (P.A.I.) et projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.)**

Le P.A.I. concerne les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (allergie alimentaire, épilepsie, cardiopathie, etc.). Si l'enfant est scolarisé, il existe déjà un P.A.I. qui peut s'étendre aux temps péri et extrascolaires. Vous pouvez le demander à la famille. Ce projet, établi par le médecin scolaire, permet d'aborder toutes les conduites à tenir.

Le P.P.S. concerne les enfants en situation de handicap connus par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Ce document comporte des informations d'ordre pédagogique. Les familles peuvent, si elles le souhaitent, vous le transmettre.

### **Définition des besoins d'accompagnement de l'enfant/du jeune**

Suite au recueil de données transmis par la famille et aux différents échanges avec le responsable de la structure, il est possible de définir les besoins d'accompagnement de l'enfant, et donc, le besoin d'encadrement pour la structure.

L'accompagnement peut être ponctuel, régulier ou constant au cours de la journée pour aider l'enfant/le jeune à participer à des activités, à la vie du groupe, pour le stimuler, le sécuriser et l'aider si besoin dans les actes de la vie quotidienne (repas, change, transfert...).



# CÔTÉ FINANCEMENTS

## Démarche inclusive et coût financier

Accueillir un enfant/un jeune en situation de handicap n'implique pas automatiquement un surcoût financier. Des adaptations peuvent suffire. Pour cela, il convient avant tout d'analyser la situation. S'il existe un surcoût, c'est à la structure organisatrice de penser la manière de le financer, préalablement à l'accueil d'un enfant.

La Caf de Loire-Atlantique bonifie la prestation horaire au gestionnaire pour l'accueil d'un enfant bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). Elle soutient aussi la mise en place de projets inclusifs (formation, mallette pédagogique, référents handicap) via son appel à projets annuel Fonds publics et territoire, dans la limite de 80 % du coût du projet. La MSA attribue une aide financière aux familles affiliées à la MSA pour l'accompagnement de leur enfant en situation de handicap par une AVS en structure d'accueil ordinaire (l'enfant doit être bénéficiaire de l'AEEH ou, à défaut, les parents perçoivent une allocation journalière de présence parentale).

- Contact MSA : action sanitaire et sociale - 02 40 41 39 94 ;
- Contact Caf : pôle gestion des aides - 02 51 83 33 65 ou 33 56.

Le pôle d'appui et de ressources (Handisup) peut aider la famille dans la demande des aides auprès de la MDPH pour la compensation du handicap.



POUR ALLER  
PLUS LOIN

Des informations sur les aides financières aux familles sont répertoriées sur [www.tcap-loisirs.info](http://www.tcap-loisirs.info), rubrique **Ressources et formations/Vie sociale/Aide financière.**



## Lexique

**AEEH** : prestation familiale versée par la Caf ou la MSA, sur décision de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap de moins de 20 ans. Elle peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation, notamment en cas d'absence ou de réduction d'activité d'un des parents. L'enfant doit avoir un taux d'invalidité fixé par la MDPH d'au moins 50 % et son état doit exiger le recours à un dispositif adapté (ouverture du droit automatique pour un taux d'au moins 80 %).

**PCH** : prestation complémentaire à l'AEEH, versée par le département, destinée à financer certains frais liés au handicap (aides humaines, aides techniques, frais de transport, etc.).

# • NOTRE CONSEIL •

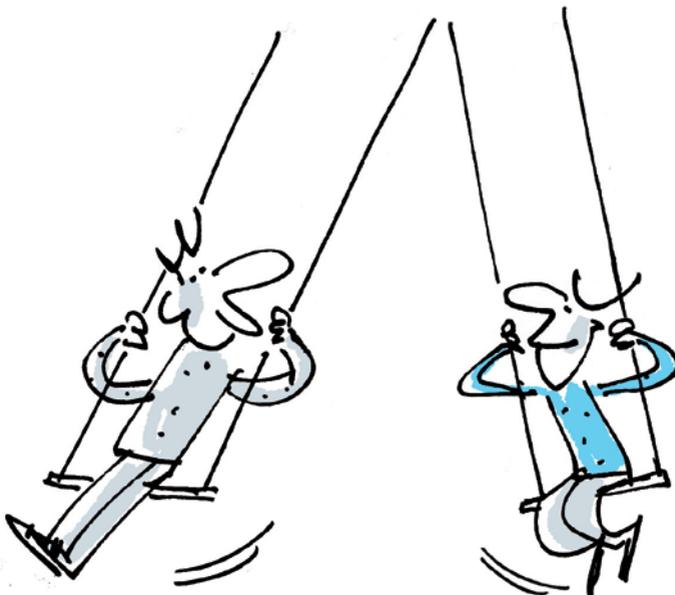
## **Cultivez le lien parents-équipe**

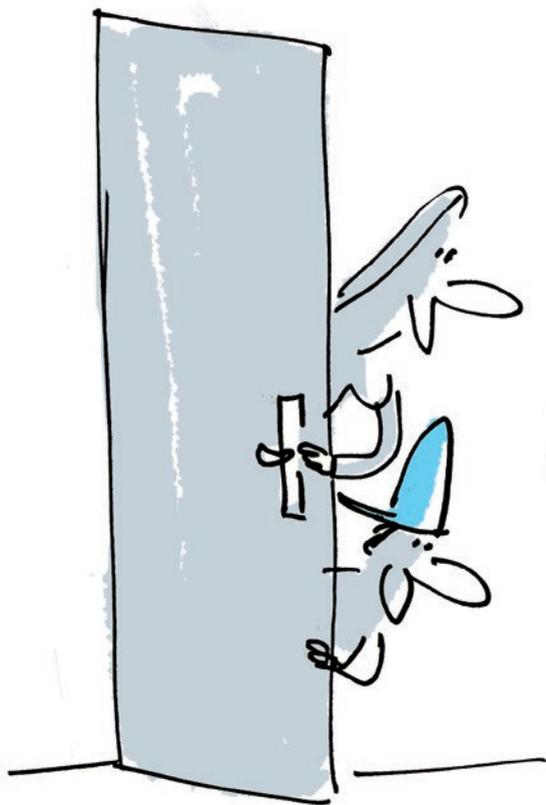
Souvent, c'est le directeur ou la directrice qui a le premier contact avec les parents. Il est important que la transmission des informations puisse se faire facilement avec l'équipe d'animation. Là aussi, la mise en place d'outils est nécessaire (voir chapitre « Une organisation interne » en page 22).

Les parents peuvent donner les coordonnées du référent qui s'occupe de l'enfant sur le temps scolaire (enseignant, éducateur...) et/ou sur les temps éducatifs.

Il est important de discuter avec la famille de toutes les adaptations nécessaires à mettre en œuvre (locaux, moyens humains, gestion des temps de vie de l'enfant, etc.).

Parfois, il peut être utile de contacter les professionnels du secteur médico-social pour avoir des compléments d'information, à fortiori lors des séjours vacances, car il est nécessaire d'avoir plus de renseignements sur les temps de vie quotidienne.





J'ACCUEILLE



# MISE EN PLACE ET ADAPTATIONS

## Pourquoi adapter ?

Pour permettre aux enfants, quel que soit leur âge, leurs difficultés ou leur handicap, d'être suffisamment à l'aise tout au long de la journée au sein de l'activité, et de trouver leur place dans le groupe.

## Comment adapter ?

**En connaissant mieux les lieux.** Avec les parents et l'enfant/le jeune, il est conseillé de faire une visite de vos locaux. Il est préférable d'organiser cette visite durant les temps d'accueil, et en présence de l'équipe d'animation.

La famille est toujours porteuse d'indications, de préconisations et de solutions, dès lors qu'elle est sollicitée ou qu'elle perçoit la place que l'organisateur lui donne. Cela permet également d'installer une relation de confiance, base essentielle pour un accueil de qualité.

Autre possibilité : l'organisation d'une journée découverte de votre structure. Il est simple de mettre en place quelques adaptations en fonction des besoins de l'enfant.

**Pensez également à adapter l'espace**, en ayant notamment une réflexion sur le mobilier. Exemple : une chaise avec accoudoirs pour éviter le risque de chute, une table à hauteur d'un fauteuil...

La famille peut également **prêter ou être ressource de matériels spécialisés** pour un plus grand confort de l'enfant/du jeune. Exemple : une coque de maintien à la morphologie de l'enfant/du jeune, un tricycle, un motilo pour le déplacement, des couverts adaptés pour les repas...

Il est possible d'aménager ou de repenser l'espace favorisant la découverte, l'éveil et l'autonomie dans les déplacements de l'enfant/du jeune, sans pour autant effectuer des travaux. Exemple : pour un enfant/jeune en fauteuil se déplaçant au sol, permettre un accès facile aux jeux, ne pas mettre d'obstacle, prévoir des portes ouvertes et assez grandes.

Parfois, prévoir et préparer un espace « zen - détente » pour offrir à l'enfant/au jeune un lieu où il peut se ressourcer (à l'écart du groupe, au calme et dans l'obscurité si besoin). Cet espace doit être accessible à tout moment et peut servir à tous.

### Quelques exemples d'une adaptation d'activité :

- S'équiper avec du matériel spécifique, disponible sur des sites spécialisés (voir chapitre « Pour aller plus loin » en page 34).
- Aménager des espaces de jeux bien distincts : jeux sensoriels, jeux symboliques, construction, espace détente, livres...
- Choisir des supports adaptés : jeux et jouets facilitant la stabilité, la préhension, la solidité, jeux et jouets surdimensionnés, à dominante sensorielle.
- Rendre un jeu accessible en adaptant les règles du jeu, en les simplifiant, en les modifiant si besoin (le jeu n'est qu'un support d'échange).
- Matérialiser et définir un temps d'activité. Les « Time Timer » permettent de mesurer le temps de manière visuelle et auditive.
- Formaliser une fiche activité imagée et séquencée pour aider l'enfant à comprendre ce qui est attendu de lui.
- Préparer un emploi du temps imagé (pictogrammes, couleurs, relief) pour aider l'enfant à se repérer dans la journée.
- Choisir des activités propices à la participation du groupe, égalisant les chances et les compétences de chacun, des activités fédératrices et génératrices de liens. Exemple : préférer les jeux coopératifs qui valorisent les « talents » de tous.

# LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

## L'accueil : une affaire d'équipe

Il est important que toute l'équipe se sente concernée par l'accueil de l'enfant/du jeune avec handicap. À partir du recueil d'informations, d'entretiens avec la famille, de la rencontre avec l'enfant/le jeune, l'interlocuteur principal partage les éléments nécessaires pour réfléchir en commun à la mise en œuvre de l'accueil.

Cela peut se faire via des réunions d'équipe, à l'issue desquelles une fiche d'information sur l'enfant/le jeune peut être complétée et mise à disposition des animateurs.

## Comment se traduit l'accueil ?

L'enfant/le jeune a-t-il besoin :

- d'une vigilance uniquement sur des temps ou activités spécifiques ?
- d'une aide occasionnelle (repas ou accompagnement aux toilettes ou selon la fatigabilité...) ?
- d'une aide constante (vie quotidienne, temps d'activité, temps informels...) ?
- d'un animateur référent en permanence pour se sentir en sécurité affective et physique ?
- de se référer à l'ensemble de l'équipe d'animation en fonction de ses besoins ?

À chaque équipe de trouver son fonctionnement. Il s'adapte et évolue tout au long de l'accueil à travers le cahier de liaison, les bilans de journée...

## La création d'une culture commune incluant le handicap

Le ressenti sur sa compétence à pouvoir accueillir tel ou tel enfant/jeune en situation de handicap est relatif aux appréhensions, à l'expérience, aux histoires personnelles que chacun a avec le handicap.

On observe bien souvent que lorsqu'une équipe a pris l'habitude d'accueillir le handicap au sein de sa structure, il n'y a plus le réflexe automatique d'avoir un animateur supplémentaire pour accompagner l'enfant/le jeune. Il s'est forgé au sein de l'équipe une certaine culture du handicap qui permet de réduire le processus de production du handicap.

## LA RELATION AVEC LA FAMILLE

Si l'accueil a été bien préparé en amont, des échanges spécifiques ne devraient pas être nécessaires et une relation de confiance se met peu à peu en place. Cette relation permet à la famille de bénéficier d'un réel temps de répit.

Lors des transmissions du matin ou du soir, le référent ou un membre de l'équipe doit être attentif aux attentes ou questionnements des parents, pour les rassurer de manière objective. Les retours des familles permettent à l'équipe de réajuster leurs pratiques.



# • NOS CONSEILS •

## **Pensez « démarche inclusive »**

Un accompagnement quasi exclusif de l'enfant/du jeune en situation de handicap par un animateur de référence ne permet pas à l'ensemble des membres de l'équipe d'avoir des relations suffisantes avec lui. Cela engendre des risques de relations sociales limitées. Typiquement, nous sommes dans une intégration, un système à l'intérieur du système, mais pas dans une démarche inclusive. Sur ce modèle de fonctionnement, des relais doivent être organisés au sein de l'équipe.

## **Rencontrez l'enfant/le jeune avant de voir le handicap**

Il est impossible de tout savoir sur tous les types de handicap. Les animateurs ne sont pas des spécialistes du handicap. Ne pas tout savoir, c'est considérer l'enfant/jeune avant le handicap.

## **Pensez en priorité à l'environnement de l'enfant/du jeune**

La réduction des inégalités dues à la situation de handicap résulte de l'interaction entre les incapacités des personnes et les obstacles environnementaux. Plus un environnement est adapté à la situation de handicap, plus il réduit le processus de production du handicap. En ce sens, il est essentiel de comprendre que nous sommes tous potentiellement producteurs de situation de handicap.



## Sites d'information

**www.enfant-different.org** : site de l'association Une souris verte créé par des parents d'enfants en situation de handicap. Enfant-différent est un site « ressources » sur les nombreuses thématiques de la vie quotidienne de l'enfant en situation de handicap. Vous y trouvez des synthèses d'informations essentielles, des sélections de sites internet pertinents, des témoignages de familles, des trucs et astuces, des contacts vers les lieux ressources.

**www.hoptoys.fr** : site commercial spécialisé dans les jeux, le matériel pédagogique par type de handicaps. Catalogue sur demande au 04 67 13 81 10.

## Outils d'animation pour les professionnels

**Le Chevalet des Francas** : outil de réflexion pour les équipes pédagogiques. Le chevalet peut être commandé à l'association départementale des Francas au 02 51 25 08 44 ou par email à [francas44@francas-pdl.asso.fr](mailto:francas44@francas-pdl.asso.fr).

## Les outils et ressources partagés du collectif T'Cap

**L'association T'Cap** a pour but d'améliorer la vie sociale des personnes en situation de handicap et d'animer un réseau d'acteurs locaux. Elle met en place des projets, valorise des ressources et formations-actions pour accompagner la démarche d'accueil inclusif (citoyenneté, culture, sport, vacances, loisirs). T'Cap anime un site d'information et d'échanges, où chaque acteur membre du réseau peut partager ses informations et ses outils.

Plus d'informations :

- 06 25 81 23 67
- [www.tcap-loisirs.infos](http://www.tcap-loisirs.infos), rubrique Ressources et formation/Accès à la vie sociale/Loisirs et ACM.

## Pôle d'Appui et de Ressources départemental pour l'accès aux loisirs et à la vie sociale

La Caf de Loire-Atlantique et la Direction Départementale Déléguée de Loire-Atlantique, en lien avec le collectif T'Cap et des collectivités locales partenaires, soutiennent la structuration d'un pôle d'appui et de ressources à l'échelle départementale. Celui-ci a notamment pour but d'adapter les pratiques des professionnels à l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap, en élaborant des outils et/ou des protocoles spécifiques, en aménageant les lieux, le fonctionnement et l'organisation, en renforçant l'existence d'une pratique et d'une culture communes et en mobilisant, le cas échéant, des appuis externes nécessaires à l'accueil de chaque enfant.

### Coordination du pôle (Handisup)

Nadège You

- 02 51 84 03 98

### Caf de Loire-Atlantique

Nathalie Gay, conseillère technique référent handicap - pôle conseil partenaires

- 02 51 83 45 13
- [nathalie.gay@cafntantes.cnafmail.fr](mailto:nathalie.gay@cafntantes.cnafmail.fr)
- [www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux](http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux)

### DDDJSCS de Loire-Atlantique

Marie-Céline Le Mestre, conseillère technique et pédagogique

Pôle enfance, jeunesse, éducation populaire :

- 02 40 12 81 24
- [ddcs-protection.mineurs@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddcs-protection.mineurs@loire-atlantique.gouv.fr)
- [www.loire-atlantique.gouv](http://www.loire-atlantique.gouv).





MES CONTACTS  
UTILES AUTOUR DU  
HANDICAP ET DE LA  
DIFFÉRENCE



Consultez ci-dessous le répertoire des structures ressources, pour la plupart membres du réseau T'Cap, pouvant enrichir vos accueils collectifs de mineurs.

## **LE PÔLE D'APPUI ET DE RESSOURCES DÉPARTEMENTAL POUR L'ACCÈS AUX LOISIRS ET À LA VIE SOCIALE**

La Caf de Loire-Atlantique et la Direction Départementale Déléguée de Loire-Atlantique, en lien avec le collectif T'Cap et des collectivités locales partenaires, soutiennent la structuration d'un pôle d'appui et de ressources à l'échelle départementale. Celui-ci a pour but de contribuer à un meilleur accès des enfants et des jeunes en situation de handicap aux accueils de loisirs et aux autres lieux d'accueil collectif.

### **Sa mission d'accompagnement des équipes (professionnels et bénévoles) :**

- accompagner les élus et dirigeants dans la mise en place d'une stratégie d'accueil inclusive ;
- sensibiliser les directeurs et les animateurs, déconstruire les représentations, acquérir des connaissances et compétences pour mieux prendre en compte le handicap ;
- adapter leurs pratiques et élaborer des programmes d'activités inclusifs : outils, protocoles d'accueil, organisation, aménagement des lieux pour guider l'intervention des professionnels ;
- aider la structure à mieux communiquer avec les familles sur la volonté d'accueillir ;
- contribuer à la mise en réseau des acteurs et mobiliser les ressources du territoire ;
- évaluer les besoins d'un enfant ou d'un jeune en situation d'accueil et soutenir les professionnels dans les propositions d'adaptation à mettre en œuvre ;
- accompagner les équipes dans la résolution d'une difficulté spécifique (observation de l'enfant, médiation avec la famille et réponses concrètes à court terme).

### **Sa mission d'accompagnement des parents :**

- élaborer avec la famille un projet de vie sociale de l'enfant et du jeune ;

- informer la famille sur leurs droits, aider dans les démarches administratives (MDPH...);
- coordonner le parcours de l'enfant et les prises en charge à proximité du lieu de vie.

### **Coordination du pôle (Handisup)**

Nadège You

- 02 51 84 03 98

### **Caf de Loire-Atlantique**

Nathalie Gay, conseillère technique référent handicap - pôle conseil partenaires

- 02 51 83 45 13
- [nathalie.gay@cafnautes.cnafmail.fr](mailto:nathalie.gay@cafnautes.cnafmail.fr)
- [www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux](http://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux)

### **DDDJSCS de Loire-Atlantique**

Marie-Céline Le Mestre, conseillère technique et pédagogique

Pôle enfance, jeunesse, éducation populaire :

- 02 40 12 81 24
- [ddcs-protection.mineurs@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddcs-protection.mineurs@loire-atlantique.gouv.fr)
- [www.loire-atlantique.gouv](http://www.loire-atlantique.gouv).

## **LE COLLECTIF T'CAP**

L'association T'Cap a pour but d'améliorer la vie sociale des personnes en situation de handicap et d'animer un réseau d'acteurs locaux. Elle met en place des projets, valorise des ressources et formations-actions pour accompagner la démarche d'accueil inclusif dans le champ de la citoyenneté, la culture, le sport, les vacances, les loisirs. T'Cap anime un site d'information et d'échanges, où chaque acteur membre du réseau peut partager ses informations et ses outils. Le guide T'Cap, disponible sur simple demande, recense tous les services et activités accessibles aux personnes en situation de handicap (jeunes et adultes) en Loire-Atlantique, ainsi que les aides financières à destination des familles.

Olivier Raballand

- 06 25 81 23 67
- [contact@tcap-loisirs.info](mailto:contact@tcap-loisirs.info)

## ADAPTATION AU HANDICAP

**API LSF**, l'agence professionnelle d'interprètes français-langue des signes française.

- 06 95 81 06 18 - [contact@apilsf.fr](mailto:contact@apilsf.fr)
- [www.apilsf.fr](http://www.apilsf.fr)

**Voxiweb**, pour accéder en toute simplicité et autonomie à des contenus et services Internet.

- 02 85 52 41 88 - [contact@voxiweb.com](mailto:contact@voxiweb.com)
- [www.fr.voxiweb.com](http://www.fr.voxiweb.com)

**Culture LSF** développe l'accessibilité des activités culturelles et de loisirs aux publics sourds.

- 06 62 85 56 57 - [contact@culturelsf.com](mailto:contact@culturelsf.com)
- [www.culturelsf.com](http://www.culturelsf.com)

**Droit de jouer** a pour but la promotion, la diffusion et l'aide à la création d'activités et d'événements liés aux jeux (vidéos explicatives des règles de jeux de société en Lsf).

- [droitdejouer@gmail.com](mailto:droitdejouer@gmail.com)

## **SOUTIEN À LA PARENTALITÉ**

**La petite Cabane de l'association Arria** est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation dédié aux familles et à leurs enfants de 3 à 6 ans pour évoquer les difficultés rencontrées dans les premiers temps de vie en accueil collectif de l'enfant. C'est un lieu ressource pour les parents confrontés à des difficultés de comportement de leur enfant, qui peuvent poser leurs questions sans stigmatisation. Ce dispositif favorise l'adaptation précoce de l'accueil en milieu ordinaire ou une orientation médico-sociale si besoin.

- 02 40 18 60 60 - [secretariat.direction@arria.asso.fr](mailto:secretariat.direction@arria.asso.fr)
- <http://www.associationarria.org>

**Rien qu'un Chromosome en +** est une association qui souhaite échanger, soutenir, accompagner et favoriser les échanges entre les familles ayant un enfant, jeune ou adulte porteur d'une trisomie 21 afin de faciliter leur vie à tout âge (autonomie, regard de l'autre, idée, méthode, professionnels compétents...).

- 06 07 61 92 99 - [rienquunchromosomeenplus@gmail.com](mailto:rienquunchromosomeenplus@gmail.com)
- [www.rienquunchromosomeenplus.com](http://www.rienquunchromosomeenplus.com)

**Autisme 44**, lieu d'échange, de soutien, de défense des personnes autistes - Organisation de formations, de débats, rencontres, prêt de matériel sensoriel...

- 06 28 05 33 07 - [autisme44@live.fr](mailto:autisme44@live.fr)
- [www.autisme44.fr](http://www.autisme44.fr)

**Apedys 44 (association de parents d'enfants dyslexiques 44)** est une association qui accompagne les familles et les enfants dyslexiques dans leur quotidien en leur donnant des astuces et en les aidant dans les démarches administratives.

- [apedys44@gmail.com](mailto:apedys44@gmail.com)
- [www.apedys44.com](http://www.apedys44.com)

**Réseau Lucioles**, partage d'expériences de familles et de professionnels autour du handicap mental.

- [www.reseau-lucioles.org](http://www.reseau-lucioles.org)

## ACTIVITÉS DE LOISIRS SPÉCIFIQUES

**Au-delà du regard** propose des randonnées dans le désert pour des adolescents et adultes en situation de handicap visuel sous forme de caravane itinérante.

- 02 40 25 47 95 - [audela.du.regard@orange.fr](mailto:audela.du.regard@orange.fr)
- <https://www.audeladuregard.fr/contact>

**Les Utopiafs** organise des ateliers de création artistique en mixité au sein des écoles et des accueils de loisirs.

- 06 51 70 20 87 - [les.utopiafs@gmail.com](mailto:les.utopiafs@gmail.com)
- [www.lesutopiafs.fr](http://www.lesutopiafs.fr)

**Loisirs Pluriel** gère à Nantes deux accueils de loisirs adaptés pour les enfants de 3 à 13 ans accueillant des enfants valides et handicapés, et un accueil ados Cap Ados.

- 06 82 38 56 56 - [nantes-nord@loisirs-pluriel.com](mailto:nantes-nord@loisirs-pluriel.com)
- 06 89 11 86 25 - [nantes-beaulieu@loisirs-pluriel.com](mailto:nantes-beaulieu@loisirs-pluriel.com)
- Cap ados : 02 99 09 02 36
- [www.loisirs-pluriel.com](http://www.loisirs-pluriel.com)

**Un Copain Comme les Autres** propose des loisirs permettant le partage entre jeunes valides et jeunes en situation de handicap.

- 46 rue de la Frosnière, 44119 Treillières
- 02 51 77 04 10 - [copaincommelesautres@gmail.com](mailto:copaincommelesautres@gmail.com)
- [www.uncopaincommelesautres.com](http://www.uncopaincommelesautres.com)

**CORTO Loisirs** organise des séjours de vacances et accueils de loisirs accessibles aux enfants et jeunes en situation de handicap.

- 02 40 50 18 63 - [contact@cortoloisirs.org](mailto:contact@cortoloisirs.org)
- [www.cortoloisirs.org](http://www.cortoloisirs.org)

**OREA Un pas vers nos différences** propose des interventions ludiques, sportives et/ou culturelles auprès de tout public (pratique du basket). Sensibilisation aux différents handicaps, aux techniques de guide, jeux sous bandeaux, jeux de rôles, etc.

- 07 68 97 80 50 - [secretariat@asso-orea.fr](mailto:secretariat@asso-orea.fr)
- [www.asso-orea.fr](http://www.asso-orea.fr)

**P'tit Spectateur & Cie**, association de médiation culturelle qui sensibilise les plus jeunes aux arts et à la culture. L'association a créé des outils de médiation autour d'œuvres d'arts visuels (exemple : « les bulles sensorielles »).

- 09 51 04 07 12 - ptitspectateur@gmail.com
- www.ptitspectateuretcie.fr

**L'association Handi' ArtMix** propose des ateliers de pratiques artistiques à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap moteur.

- 06 14 87 41 60 ou 06 02 25 66 92 - handiartmix@gmail.com

**La Sauce Ludique** est une compagnie de jeu mobile qui a pour vocation d'amener le jeu dans l'espace public, quel que soit le handicap et la connaissance du jeu.

- 06 95 56 79 92 - lasauceludique@gmail.com
- www.lasauceludique.blogspot.fr

**La Fédé**, association située à Redon, propose des séjours culturels et sportifs pour tous les enfants et les jeunes chaque été. Elle accompagne également les structures présentes sur son territoire d'action, pour faciliter l'accueil d'enfants et jeunes en situation de handicap.

- 02 99 72 17 46 - lafede@lafede.fr
- www.lafede.fr

## ACTIVITÉS CULTURE - SPORT

**La Compagnie Le Cercle Karré** est une compagnie de théâtre gérée par un établissement d'aide et de service par le travail (Esat). Elle met en scène des comédiens en situation de handicap et des comédiens associés. Elle propose des ateliers sur mesure au sein des structures : écoles, accueils de loisirs, centres sociaux, etc.

- 06 80 88 77 36 - cerclekarre@gmail.com
- www.lecerclekarre.com

**Le Cinématographe** est une salle de cinéma associative du centre-ville de Nantes accessible aux enfants et jeunes en situation de handicap visuel (accessibilité sensorielle). Les handicaps auditifs peuvent être facilités : renfort sonore individuel (ou sous-titrage SME sur certains films).

- 02 85 52 00 10 - [publics@lecinematographe.com](mailto:publics@lecinematographe.com)
- [www.lecinematographe.com](http://www.lecinematographe.com)

**Ciné-ma différence**, du cinéma pour tous, handicap ou pas.

- À Blain : organisé par Ex Aequo, cinéma Saint-Laurent-de-Blain  
09 63 46 02 10 - 06 50 77 01 20
- À Saint-Sébastien sur Loire : organisé par Un Copain Comme les Autres, Cinéville  
06 30 64 53 73 - 06 07 01 79 04
- À Saint-Nazaire : organisé par l'Apei Ouest 44, la ville de Saint-Nazaire et Cinéville  
02 40 53 99 99
- [www.cinemadifference.com](http://www.cinemadifference.com)

**Comité départemental handisport de Loire-Atlantique**

- 06 17 61 86 98 / 02 40 92 34 64 - [cd44@handisport.org](mailto:cd44@handisport.org)
- [www.handisport44.fr](http://www.handisport44.fr)

**Les Étoiles Adaptées** propose une activité sportive tous les jeudis, avec 3 périodes : athlétisme, basket et hand.

- Vincent Froger : 06 76 71 52 43 - [lea@escoueron.org](mailto:lea@escoueron.org)
- [www.escoueron.org](http://www.escoueron.org)
- [www.facebook.com/lesetoilesadaptees](https://www.facebook.com/lesetoilesadaptees)

**Cap Sport Nature** encadre des activités de pleine nature dans une démarche inclusive, personnes valides ou en situation de handicap, petits et grands, scolaires ou individuels.

- 02 40 36 85 79 - [contact@capsn.org](mailto:contact@capsn.org)
- [www.capsn.org](http://www.capsn.org)

## **ACTIONS DE SENSIBILISATION AU HANDICAP TOUT PUBLIC ET PUBLIC JEUNE**

**Nitramenco** sensibilise au handicap par l'image : jeux devant la caméra pour changer son regard autour de la différence et favoriser les échanges.

- 06 03 29 80 72 - nitramenco@free.fr
- [www.nitramenco.fr](http://www.nitramenco.fr)

**L'Annexe** sensibilise au handicap via l'écriture et la lecture en milieu périscolaire : ateliers permettant aux enfants de s'approprier l'écriture de manière créative, ludique et participative.

- 02 53 78 15 74 - asso.annexe@gmail.com
- [www.annexenantes.wordpress.com](http://www.annexenantes.wordpress.com)

**Grandir d'un Monde à l'Autre** sensibilise les enfants et les jeunes aux différences par le livre et les cinés-débats

- 09 72 39 82 86 - contact@mondealautre.fr
- [www.mondealautre.fr](http://www.mondealautre.fr)

## FORMATION-SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS

**Ex Aequo**, association située à Blain, organise des sorties, des week-ends et des séjours pour adultes en situation de handicap mental ou psychique. Elle propose aussi des actions de sensibilisation au handicap.

- 09 63 46 02 10 - [contact@association-exaequo.fr](mailto:contact@association-exaequo.fr)
- [www.association-exaequo.fr](http://www.association-exaequo.fr)

**Les CEMEA** proposent des actions de formation d'éducation populaire et nouvelle, pour changer le regard sur les différences et agir pour une inclusion de personnalisation.

- 02 51 86 02 60 - [accueil@cemea-pdll.org](mailto:accueil@cemea-pdll.org)
- [www.cemea-pdll.org](http://www.cemea-pdll.org)

**Loisirs Pluriels** organise la formation des animateurs et directeurs des accueils de loisirs du réseau Loisirs Pluriels et au-delà du réseau.

- 02 99 09 98 10 - [bfl@loisirs-pluriel.com](mailto:bfl@loisirs-pluriel.com)
- [www.loisirs-pluriel.com](http://www.loisirs-pluriel.com)

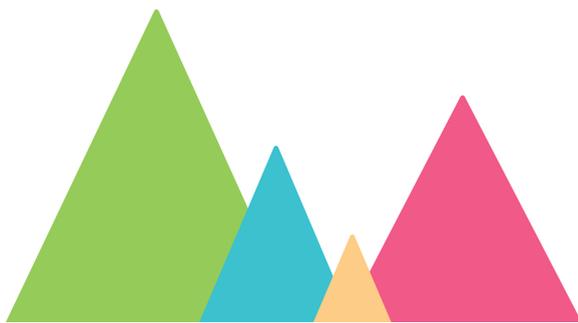
**L'association Les Utopiafs** propose des actions de sensibilisation au handicap auprès des professionnels des accueils de mineurs.

- 06 51 70 20 87 - [les.utopiafs@gmail.com](mailto:les.utopiafs@gmail.com)
- [www.lesutopiafs.fr](http://www.lesutopiafs.fr)

# MES NOTES

---

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.



Un grand merci aux différents acteurs qui ont participé à l'écriture de ce guide :

Corto Loisirs - La Fédé - Les Utopiafs - Loisirs Pluriel - Oréa - Un Copain Comme Les Autres - L'Ufcv - Les villes de Saint-Sébastien-sur-Loire, la Chapelle-sur-Erdre et Saint-Herblain - Handisup.